



RAPPORT ANNUEL DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

École du Cheval-Blanc
Année scolaire 2021-2022

Présenté aux membres lors de la séance du 14 juin 2022



Rapport annuel du Conseil d'établissement 2021-2022

Chers parents,

Chers élèves,

Chers membres du personnel,

Nous sommes très fiers de vous présenter le rapport annuel 2021-2022 qui résume les activités du conseil d'établissement pour l'année. Notre conseil a tenu cinq rencontres virtuelles (14 septembre, 10 novembre, 26 janvier, 23 février (extraordinaire) et 23 mars) et deux rencontres en présentielle (11 mai et 14 juin).

Dans un premier temps, voici la composition du conseil d'établissement, dont les membres parents qui ont été élus lors de l'assemblée générale tenue le 8 septembre 2021 :

Membres parents

- Valérie Dionne, présidente
- Tina Levasseur, vice-présidente
- Phylicia Lornng
- Ferdinand Buzingo
- Stéphanie Stuart
- Kim Maisonneuve
- Jessica Guimond-Beauseigle

Membres de la direction et du personnel

- Mélanie Charette, directrice
- Véronique Couturier, directrice adjointe
- Isabelle Mondor, enseignante
- Sophie Nadon, enseignante-ortho.
- Véronik Groulx-Gagné, enseignante
- Sara Bélanger-Istead
- Josiane Joncas-Robitaille, personnel professionnel
- Claudine Dumas, personnel de soutien
- Julie Mathieu, service de garde

Membres de la communauté

- Jean Lessard, membre de la communauté



Voici quelques exemples de dossiers qui ont été adoptés, approuvés ou recommandés par le conseil d'établissement :

- Règles de régie interne
- Règles de conduite et de sécurité
- Projet éducatif
- Règles de fonctionnement du service de garde
- Répartition du temps alloué à chacune des matières
- Liste des effets scolaires et fournisseurs
- Entrée progressive
- Activités socioculturelles
- Entente de services (photo, traiteur, service de garde, etc.)
- Levées de fonds et projets spéciaux (école et OPP)
- Surplus des fonds à destination spéciale (cour d'école)
- Prévisions budgétaires
- Budget / États financiers

En début d'année, nous avons choisi de reconduire telles quelles les règles de régie interne de notre école. Sur le plan budgétaire, nous avons d'abord pris connaissance des états financiers de l'année 2020-2021, puis la révision budgétaire de l'année 2021-2022. En conformité avec la *Loi sur l'instruction publique*, nous avons finalement adopté notre prévision budgétaire pour la prochaine année scolaire lors de notre dernière séance. Par ailleurs, nous avons pris acte de l'ensemble des mesures ministérielles qui ont été décernées à notre école par le gouvernement.

En ce qui a trait à nos campagnes de financement, nous avons réalisé la campagne de financement du Subway et la vente de produits d'érable. Ces deux campagnes ont été fructueuses pour notre école.

Pour ce qui est de nos prestataires de service, nous avons décidé d'aller de l'avant avec le traiteur L'Indocile. Nous avons également choisi retenir à nouveau les services de Photomania pour les photos de nos élèves. De plus, le libraire Fréchette a été retenu à nouveau pour l'achat de nos cahiers d'activité.



En ce qui a trait à notre grille-matières, en prévision de l'année scolaire 2022-2023, considérant la disponibilité des locaux et le nombre de groupes, nous avons opté pour 2 heures d'éducation physique pour l'ensemble des élèves du primaire, 1,5 heure de musique chez les élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e année et 1 heure chez les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année et, inversement, 1 heure d'anglais chez les élèves de 1^{ère}, 2^e et 3^e année et 1,5 heure chez les élèves de 4^e, 5^e et 6^e année. Les élèves du préscolaire 4 et 5 ans bénéficieront pour leur part de, 1,5 heure d'éducation physique.

Comme c'est le cas depuis l'ouverture de l'école, nous avons permis aux membre du personnel de circuler aux abords de l'établissement avec les élèves à l'intérieur d'un périmètre sécuritaire bien défini.

Nous avons procédé à l'approbation des modifications proposées par l'équipe-école à certains documents dont le code de vie et les règles de fonctionnement de notre service de garde. Nous avons aussi approuvé les listes de fournitures scolaires, les entrées progressives au préscolaire et en classe ARS de même que le choix de l'agenda. Nous avons pris soin de préciser la date de notre prochaine assemblée générale de même que celle de la première séance du conseil d'établissement pour l'année scolaire 2022-2023. À la fin de chacune de nos séances, les divers représentants du personnel ont fait état des belles initiatives vécues dans notre école. On a aussi témoigné des travaux réalisés en cours d'année par le comité de parents.

Dans le contexte pour le moins extraordinaire de l'année 2021-2022, lors de chacune de nos séances, nous avons pris le temps de faire le point sur la question de la pandémie, l'application des mesures sanitaires, le confinement, etc. Nous avons aussi à maintes reprises souligné les efforts et la résilience de tous les membres du personnel de l'école du Cheval-Blanc.



Je souhaite une fois de plus remercier l'ensemble des membres de notre conseil d'établissement pour la grande qualité des échanges que nous avons eu cette année. J'ai la ferme conviction que toutes nos décisions ont été prises dans le respect de l'article 64 de la Loi sur l'instruction publique, c'est-à-dire dans le meilleur intérêt des élèves qui nous sont confiés.

En terminant, je souhaite remercier les membres pour avoir réitéré leur confiance à mon égard en me confiant un quatrième mandat consécutif à titre de présidente du conseil d'établissement de notre école. Ce fut un plaisir de travailler avec chacune et chacun d'entre vous!

Valérie Dionne,

Présidente